



INSTITUT D'ÉTUDES IMMOBILIÈRES

MASTER EN IMMOBILIER

BROCHURE GÉNÉRALE

1. L'INSTITUT D'ÉTUDES IMMOBILIÈRES	2
2. LE MASTER EN IMMOBILIER	3
3. L'INSCRIPTION AU MASTER	6
4. L'ORGANISATION DES COURS	7
5. CONTACT	8

1. L'INSTITUT D'ÉTUDES IMMOBILIÈRES

Notre fondation

L'Institut d'études immobilières est une fondation de droit privé autonome qui a pour but de former ses étudiants, en relation étroite avec l'Université de Genève, en leur proposant un cursus postgrade immobilier. Ce cursus pluridisciplinaire et transversal leur permet d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer toute profession liée à l'économie immobilière.

La fondation a été créée en 1985 afin non seulement d'offrir un programme spécifiquement destiné à la branche immobilière mais aussi de contribuer à l'amélioration du niveau des compétences de l'ensemble de la profession.

Les institutions fondatrices de l'IEI

Les associations et groupements fondateurs de l'Institut sont :

- l'Association professionnelle des gérants et courtiers en immeubles (APGCI)
- l'Union suisse des professionnels de l'immobilier Genève (USPI Genève)
- la Chambre genevoise immobilière (CGI)
- l'Association des promoteurs-constructeurs genevois (APCG)

Le Conseil de fondation

Le Conseil de fondation est l'organe de gouvernance de l'Institut. Il est composé de professeurs de l'Université, d'experts des branches enseignées et de représentants des associations immobilières. Il joue un rôle stratégique clé dans le développement de l'IEI.

Il garantit un enseignement de haut niveau, adapté aux évolutions du secteur, en supervisant le recrutement des meilleurs experts, l'examen rigoureux des candidatures et l'optimisation des ressources afin d'assurer l'excellence de la formation en études immobilières.



L'ADIEI

L'ADIEI est l'Association des Diplômés de l'IEI. Elle réunit les anciens étudiants du Master et joue un rôle clé dans le développement de leur réseau professionnel. Elle favorise les échanges entre diplômés, organise des événements et contribue à l'intégration des nouveaux diplômés sur le marché du travail grâce à ses liens avec les acteurs majeurs du secteur immobilier.

2. LE MASTER EN IMMOBILIER

Notre formation

Le Master IEI propose une formation postgrade unique et pluridisciplinaire permettant d'acquérir une vision stratégique et transversale de l'immobilier, conçue pour répondre aux besoins des cadres dirigeants du secteur.

Nos points forts

Le Master de l'IEI est l'un des rares masters en Suisse spécialisés dans l'immobilier. Il offre une formation hautement qualitative dispensée par des experts reconnus, permettant aux étudiants d'acquérir des compétences globales et stratégiques adaptées aux réalités économiques et conjoncturelles en constante évolution.

Grâce à des volées à taille humaine, l'interactivité entre professeurs et étudiants est au cœur de notre pédagogie, favorisant l'acquisition de compétences concrètes et la réflexion critique. Grâce à la qualité de son enseignement et à son réseau professionnel solide, l'IEI affiche un taux d'insertion exceptionnel : tous les diplômés occupent aujourd'hui des postes de direction dans des entreprises majeures du secteur immobilier. De plus, l'association des alumni au sein duquel les diplômés sont accueillis dès l'obtention de leur diplôme, l'ADIEI, leur offre un accès privilégié à un réseau influent et à de nombreuses opportunités professionnelles.



Nos enseignants

Le corps professoral est composé d'experts reconnus dans le secteur immobilier, exerçant à la fois une activité professionnelle dans leur domaine et un enseignement de niveau universitaire, offrant ainsi une formation en prise directe avec les réalités du marché. Cette complémentarité entre théorie et pratique permet aux étudiants de bénéficier d'un enseignement en phase avec les réalités du marché. Les professeurs transmettent non seulement des connaissances approfondies, mais aussi une vision stratégique et prospective des défis du secteur. Grâce à cet encadrement de qualité, le Master de l'IEI garantit une formation hautement qualitative, adaptée aux exigences des cadres dirigeants et des futurs leaders de l'immobilier.

Les objectifs du Master

Le Master de l'IEI vise à offrir une formation, de niveau postgrade spécialisée en immobilier, répondant aux défis croissants du secteur et intégrant des compétences au-delà des aspects juridiques et économiques traditionnels. Il contribue à élever le niveau de compétences et à favoriser l'insertion professionnelle des diplômés grâce au réseau établi avec les principales entreprises du secteur et au soutien de l'Association des Diplômés de l'IEI (ADIEI).

Le public cible

Le Master IEI s'adresse aux cadres, entrepreneurs ou experts déjà diplômés et actifs dans le secteur immobilier ou des domaines connexes et souhaitant acquérir une vision à 360° afin de développer une expertise complète, couvrant aussi bien les dimensions stratégiques, juridiques, financières, techniques que managériales de la branche.



Les prérequis

Les candidats au Master doivent être porteurs à minima d'un Bachelor universitaire ou d'un titre équivalent, en économie, en droit, en architecture ou en ingénierie civile et bénéficier d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans l'immobilier.

Le Conseil de fondation peut toutefois déroger à cette règle si le candidat, titulaire d'un autre titre universitaire, peut justifier d'une expérience solide dans l'immobilier.

L'enseignement

Le programme de formation prévoit deux types de cours :

1. Des cours universitaires suivis à titre d'auditeur, qui sont dispensés dans le cadre des facultés de droit et GSEM (voir [document sur notre site Internet](#))
2. Des cours spécifiques dispensés dans le cadre de l'Institut qui sont donnés par des experts des domaines concernés (voir [Programme du Master](#))

Le programme du Master s'étend sur quatre semestres et est conçu pour être suivi en deux ans, en parallèle d'une activité professionnelle à temps partiel.

Les principaux domaines abordés dans la formation

Le Master couvre des thématiques clés du secteur immobilier, telles que :

- Le droit immobilier et foncier
- La gestion et l'investissement immobilier
- Le financement et l'évaluation des actifs
- L'urbanisme et l'aménagement du territoire
- La durabilité et l'innovation dans l'immobilier

Le diplôme

À l'issue du programme de cours, l'Institut délivre le diplôme du Master IEI aux candidats ayant satisfait les exigences requises par le règlement d'examen.

Les débouchés après le Master

Le Master de l'IEI ouvre la voie à des postes à responsabilités dans le domaine de l'immobilier, notamment en gestion de patrimoine immobilier, en promotion et développement de projets, en direction d'entreprise ou en conseil stratégique.

L'IEI offre une vision à 360° ce qui représente un accélérateur de carrière pour celles et ceux qui veulent piloter des projets immobiliers complexes.



3. L'INSCRIPTION AU MASTER

L'inscription au Master

Les inscriptions se font depuis le site de l'IEI via un formulaire en ligne. Il vous sera demandé de fournir un Curriculum vitae, une lettre de motivation, vos PV de notes ainsi que vos diplômes.

Les périodes d'inscription et le calendrier du processus de sélection sont précisés chaque année sur le site de l'IEI à la page Présentation du Master.

Le processus de sélection

L'admission au Master suit un processus en plusieurs étapes : une sélection sur dossier permettant de vérifier les prérequis et l'expérience dans l'immobilier, suivie d'une audition de 20 minutes avec la direction académique et un membre du Bureau de l'IEI pour évaluer la motivation et le parcours professionnel du candidat. Les candidatures retenues sont ensuite soumises pour approbation finale auprès du Bureau du Conseil de fondation.

Les frais d'écologie

Le montant de l'écologie est fixé chaque année par le Conseil de fondation ; il comprend les frais d'inscription à l'IEI et l'admission aux cours ainsi qu'aux examens de l'IEI.

Il ne comprend pas le montant d'écologie pour les facultés de l'Université de Genève.

Un montant équivalent à 50% de ce montant doit être versé avec la confirmation d'inscription. Le solde devra être versé avant la première session d'examens.

En cas d'arrêt pendant l'année, la totalité des frais d'inscription et d'écologie reste due à l'Institut.



4. L'ORGANISATION DES COURS



La durée et les horaires des cours

Le programme du Master s'étend sur quatre semestres et est conçu pour être suivi en deux ans, en parallèle d'une activité professionnelle à temps partiel.

Les cours de l'IEI ont généralement lieu les lundis et vendredis entre 08h30 et 17h30. Le planning des cours de l'Université de Genève, quant à lui, peut varier chaque année.

L'organisation des cours nécessite une adaptation du taux d'activité professionnel. Le taux recommandé est de 70 à 75%. Il faut toutefois noter un pic d'activité en termes d'heures de cours pour le 1er semestre de l'année 1 ainsi que pour le 2e semestre de l'année 2.

Le début des cours

Le début des cours de l'IEI coïncide en principe avec le début des cours à l'université au semestre d'automne. Les cours débutent généralement mi-septembre et se terminent mi-juin.

La langue

Tous les cours de l'IEI sont dispensés en français. Une bonne maîtrise de la langue est donc indispensable pour suivre la formation et réussir les évaluations.

La participation aux cours de l'IEI

Le principe général de liberté académique prévaut. Toutefois un minimum de présence est requis (80%). Une participation active est en outre recommandée. Les cours ont tous lieu en présentiel et ne peuvent être suivis à distance. Il n'y a pas d'enregistrement des cours.

Les cours de l'Université de Genève

L'Institut d'études immobilières travaille en relation avec l'Université de Genève. Les étudiants de l'IEI doivent suivre certains enseignements des facultés de droit et GSEM en qualité d'auditeurs et passer les examens.

Les cours concernés font partie intégrante du programme du Master qui l'intègre dans son calendrier de formation (voir [Programme du Master](#))

Les étudiants au Master doivent s'inscrire en tant qu'auditeurs aux cours de base obligatoires dispensés par les facultés de droit et GSEM. Cette inscription se fait directement auprès de l'Université de Genève et l'IEI a établi une marche à suivre pour vous faciliter les démarches qui vous sera transmise par le secrétariat.

Un montant d'écologie, payable chaque semestre, est demandé aux étudiants de l'IEI par les facultés lors de leur inscription.

Les étudiants sont ensuite tenus de communiquer leurs PV de notes au secrétariat de l'IEI à l'issue de leurs épreuves à l'Université de Genève.

5. CONTACT

Institut d'études immobilières (IEI)

Rue de la Rôtisserie 4 | case postale 3344 | 1211 Genève 3

Tél. 022 715 02 06 | Fax 022 715 02 22 | E-mail info@iei-geneve.ch

